

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement		
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

1. Identification de la personne publique responsable
enomination
ommune de Pleucadeuc
RET/SIREN
ren : 215601592 ret : 21560159200011
oordonnées (adresse, téléphone, courriel)
5 AV DES SPORTS 56140 PLEUCADEUC
om, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne ablique responsable
ain Launay, maire
om, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau étude, etc.)
unevel Pedron (La boite de L'espace)
pordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)

18 boulevard Babin Chevaye 44200 Nantes 0240203057 gunevel@laboitedelespace.fr
2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
2.2 Intitulé du document
PLU de Pleucadeuc
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
17/12/2019 http://www.pleucadeuc.fr/plan-local-d-urbanisme-2-622.html
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Pleucadeuc
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Secteur ouest du bourg (secteur OAPn°1 du PLU) (cf page 3 de la notice de cas par cas)
(2. page 5 at 12. helios de due pai due)

3. Contexte de la planification				
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables				
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?				
⊠Oui □Non				
Si oui, nom du document et date d'approbation :				
SRADDET Bretagne approuvé le 28/11/2019				
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?				
⊠Oui □Non				
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :				
SCoT Pays de Ploermel approuvé le 19 décembre 2018				
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inendation, charte de parc naturel, PCAET, etc.)?				
Schéma directeur de gestion des eaux pluviales Zonage assainissement des eaux usées PCAET de l'Oust à Brocéliande SDAGE Loire-Bretagne PLH de l'Oust à Brocéliande				

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU					
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ⊠Oui □Non					
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale					
12/09/2019					
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale					
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? □Oui ⊠Non					
Si oui, préciser la	date de l'actualisation				
Cliquez ou appuyez	z ici pour entrer du texte.				
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle					
La MRAe Bretagne r	'a pas pu étudier le dossier, dans le délai de	trois mois qui lui était imparti.			
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ⊠Oui □Non					
Cliquez ou appuyez	z ici pour entrer du texte.				
Si oui, préciser sa	date d'approbation et son objet				
Modification n°1 – approuvée le 05/10/2021					
	dure engagée et objectifs de la pr				
4.1 Type de proc juridique	édure (révision, modification, mis	e en compatibilité) et fondement			
Modification simplifiée					
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU					
4.2.1 Population of population (donné	concernée par le document, d'après les INSEE)	le dernier recensement de la			
1820					
AAA AA		Address of the second s			
4.2.2 Caractéristic	ques spatiales	-			
Superficie totale (en hectares)					
	Actuellement	Après évolution			

Annexe II					
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire	
zones U	134,6	3,8%	134,6	3,8%	
zones 1 AU	16	0,5%	16	0,5%	
zones 2 AU	0	0%	0	0%	
zones A	2129,2	60,9%	2129,2	60,9%	
zones N	1218,6	34,8%	1218,6	34,8%	
Total	3498,5	100%	3498,5	100%	
	lement urbain fixé	de modération de s par le projet d'a			
		pace à vocation d'h SCoT : 12,5 ha sur			
4.3 Caractéristic	ques de la procéd	ure			
4.3.1 Contenu et	objectifs de la pro-	cédure			
	entation d'Aménage	et de supprimer un ement et de Progra			
autoriser des cor		uvrir une ou des zo	nes à l'urbanisati	on ou de pouvoir	
Si oui, préciser la localisation et la superficie					
Cliquez ou app	uyez ici pour entr	er du texte.			
incidences au re territoires ulra-ma aux fonctionna environnementale	gard des objectifs arins, au regard de lités écologique	nt de cette ouvert de conservation es objectifs de cons s ont-elles été a version actualisé	d'un site Natura 2 servation des esp analysées d	2000 ou, pour les	

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui-permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers □ Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :

□Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1</i> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □Oui □Non
Si oui, préciser les effets
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

Oui Si oui, précisez Non Les dispositions de la loi montagne Cliquez ou appuyez ici pour entrer X du texte. Les dispositions de la loi littoral Cliquez ou appuyez ici pour entrer \boxtimes du texte. Un site désigné Natura 2000 en Cliquez ou appuyez ici pour entrer \boxtimes application de l'article L. 414-1 du du texte.

code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)			Voir carte TVB du SCoT (p. 43 du DOO)			
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement			 la ZNIEFF de type 1 « La Claie » (530120021) la ZNIEFF de type 1 : Tourbière, étang et bois du grand gournava (530007480) la ZNIEFF de type 2 « Landes de Lanvaux » (530014743). 			
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	. 🗆		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			Voir règlement graphique du PLU			
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :						
	Oui	Non	Si oui, précisez			
Les dispositions de la loi montagne		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
Les dispositions de la loi littoral		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer dū texte.			
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		×	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
			do lexic.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'ob situent dans ou à proximité :	jet de	la prod	
	jet de Oui	la prod	
			cédure donnant lieu à la saisine se
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS,		Non	Lequel et à quelle distance? Cliquez ou appuyez ici pour entrer
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du	Oui	Non	Lequel et à quelle distance? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18	Oui	Non ⊠	Lequel et à quelle distance? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et	Oui	Non	Lequel et à quelle distance? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine			
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	\boxtimes		• la ZNIEFF de type 2 « Landes de Lanvaux » (530014743).
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		⊠	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	· 🗆		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'ur <u>banisme</u> en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme			Cliquez ou <u>appuyez</u> ici pour en <u>trer</u> du texte.
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établisse sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances pollution des sols, etc.) ?	ments recevant du public sonores, qualité de l'air,			
□Oui				
⊠Non				
Si oui, précisez :				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
6. Auto-évaluation				
L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.				
Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. poin	de la démarche permettant t 8).—			
7. Autres procédures consultatives	6			
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux persoassociées	onnes publiques			
Décembre 2022				
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligat	oires et facultatives)			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
7.3 Procédure de participation du public envisagée				
- enquête publique □Oui ⊠Non				
- participation du public par voie électronique				
⊠Oui □Non				
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs aut □Oui ⊠Non	res procédures			
Si oui, préciser lesquelles				
- autre, préciser les modalités				
8. Annexes				
8 1 Annexes obligatoires				

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)				
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).				
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)				
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>				
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant					
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent					
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.					

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

La Maire, Alain LAUNAY

(personne publique responsable)

Fait à	PLEUCADEUC	Le,	15 novembre 2022
Nom	LAUNAY	Prénom	Alain
Qualité	Le Maire		

Signature

